

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 07 Avril 2026

Délibération N°2026-49

Création et mise en place des Commissions communales facultatives

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 01 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	29	Nombre de Conseillers en exercice : 29				
	A L'unanimité	Contre	00	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		Abstention	00	28	1		
	Votants	29	Nombre de conseillers votants : 29				
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X				
M. ADONAI Achille	1 ^{er} adjoint		X				
Mme JANGAL Carine	2 ^{ème} adjoint		X				
M. BROCHANT Patrick	3 ^{ème} adjoint		X				
Mme SOUSSEING Lucie	4 ^{ème} adjoint		X				
M. PETRIS Patrick	5 ^{ème} adjoint		X				
Mme JOURSON Johana	6 ^{ème} adjoint		X				
M. CAINDE Ignace	7 ^{ème} adjoint		X				
Mme BODESSON Dominique	8 ^{ème} adjoint		X				
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X				
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X				
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X				
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X				
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X				
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X				
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X				
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X				
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X				
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X				
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X				
Mme TANCRÉ Kelly	Conseiller Municipal		X				
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X				
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X				
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal				Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X				
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X				
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal		X				

Le quorum étant atteint, vingt-huit (28) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et aucun absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Date de la convocation 01 avril 2026

Acte rendu exécutoire
Le 14 AVR. 2026
après transmission électronique en Préfecture
Le 14 AVR. 2026
Et mise en ligne sur le site de la commune
Le 14 AVR. 2026

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-21971140-20260414-8-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Considérant que le Conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil ;

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'ARRÊTER à onze (11) le nombre de commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières figurant dans le tableau présenté à l'article 3.

ARTICLE 2 : QUE la présidence de ces commissions sera assurée par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3 : D'ARRÊTER la composition des commissions telle que ci-après :

N°	DESIGNATION DES COMMISSIONS	COMPOSITION	
		ELUS DE LA MAJORITE	ELUS DE LA MINORITE
1	FINANCES, ADMINISTRATION ET RESSOURCES	M. PETRIS Patrick M. CAINDÉ Ignace M. SAHAÏ Antoine Mme TULIPPE Linda	Mme CHAPOULIE Cynthia M. LOUISY Ferdy
2	AMENAGEMENT, URBANISME ET CADRE DE VIE	M. ADONAI Achille M. CAINDE Ignace M. SAHAÏ Antoine M. PETRIS Patrick	Mme LAROCHELLE Marielle M. TOTO Meddy
3	TRANSITION ECOLOGIQUE, AGRICULTURE ET PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	M. CAINDÉ Ignace M. FRANCIS Frédéric Mme PIERRE Hortense Mme BODESSON Dominique	M. LOUISY Ferdy Mme CHAPOULIE Cynthia
4	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIE SOCIALE	Mme JOURSON Johana M. ADONAI Achille Mme SOUSSEING Lucie M. SAHAÏ Antoine	Mme LAROCHELLE Marielle M. EMMANUEL Félix
5	SOLIDARITES ET SANTE PUBLIQUE	Mme JANGAL Carine Mme SOUSSEING Lucie Mme TANCRÉ Kelly Mme BERCHEL Annie	Mme LAROCHELLE Marielle Mme CHAPOULIE Cynthia
6	EDUCATION, ENFANCE ET FAMILLE	Mme BODESSON Dominique Mme MELANE Tiphany Mme TULIPPE Linda Mme JANGAL Carine	Mme LAROCHELLE Marielle M. TOTO Meddy

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-21971140-20260414-8-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

7	CULTURE, IDENTITE ET PATRIMOINE	Mme SOUSSEING Lucie Mme CITRONNELLE Sandra M. POUMAROUX Lunel Mme JANGAL Carine	M. EMMANUEL Félix Mme LAROCHELLE Marielle
8	DEMOCRATIE DE PROXIMITE ET VIE CITOYENNE	M. BROCHANT Patrick Mme JANGAL Carine M. POUMAROUX Lunel Mme BODESSON Dominique	M. EMMANUEL Félix M. TOTO Meddy
9	PROTOCOLE, CEREMONIE ET EPONYMIE	M. TEGAR Daniel Mme MELANE Tiphany Mme TULIPPE Linda Mme TANCRÉ Kelly	M. TOTO Meddy M. EMMANUEL Félix
10	SPORT	M. FRANCIS Frédéric Mme BERCHEL Annie Mme SOUSSEING Lucie Mme BODESSON Dominique	M. TOTO Meddy M. EMMANUEL Félix
11	JEUNESSE ET REUSSITE NUMERIQUE	M. POUMAROUX Lunel Mme BERCHEL Annie Mme SOUSSEING Lucie Mme MELANE Tiphany	M. TOTO Meddy Mme CHAPOULIE Cynthia

ARTICLE 4 : DE DONNER MANDAT à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte relatif à cette affaire.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

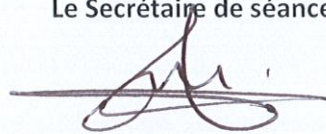
ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

 Jean-Luc EDOM



Le Secrétaire de séance

 Daniel TEGAR

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-21971140-20260414-8-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026